

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Gérard BISMUTH représenté par Michelle GUEYDAN - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Claude DAUMERGUE représenté par Gilles PAGLIUCA - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc BENZI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Frédéric DUTOIT représenté par Joël DUTTO - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Paul HUBAC représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Gerard PEPE - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Antoine LORENZI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Marie-Louise LOTA représentée par Sabine BERNASCONI - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean MONTAGNAC représenté par Henri RUGGERI - Jean-Louis MOULINS représenté par Maurice TALAZAC - Renaud MUSELIER représenté par Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Charles VIGNY - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean VIARD représenté par Sylvie ANDRIEUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-Louis BONAN - René CAMPIONI - René CANEZZI - Jean-Claude GAUDIN - Laurent LAVIE - Michel LO IACONO - Jacques ROCCA SERRA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 001-596/11/CC

■ Approbation du budget supplémentaire 2011

DBP 11/7074/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Comme le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire est établi selon la nomenclature M14 pour le Budget Principal et le Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets, votés par nature avec présentation fonctionnelle, et selon la nomenclature M4 pour les Budgets Annexes, du service Transport, des services de l'Eau et de l'Assainissement, du Crématorium et activités funéraires et des Ports de Plaisance. Le budget annexe Marché d'Intérêt National ne fait pas l'objet d'un budget supplémentaire en 2011.

Le Budget Supplémentaire est un budget de reports et d'ajustements. Les résultats de ce projet de Budget Supplémentaire sont présentés successivement en balances générales distinctes pour le Budget Principal et les Budgets Annexes.

Ces Balances regroupent par nature le montant des dépenses et des recettes, séparant les mouvements réels des mouvements d'ordre.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le vote du Budget Primitif 2011 du 28 mars 2011

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité pour le Conseil de Communauté de voter le Budget Supplémentaire 2011 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 21 Octobre 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 4 Novembre 2011

Article 1 :

Sont intégrés dans le Budget Supplémentaire les restes à réaliser, ainsi que les reprises de résultats de l'exercice précédent.

Article 2 :

Le Budget Supplémentaire 2011 de la Communauté Urbaine est voté et arrêté aux chiffres inscrits à la Balance Générale du Budget Principal et à la Balance Générale des Budgets Annexes Collecte et Traitement des déchets, du service Transport, des Services de l'Eau et de l'Assainissement, du Crematorium et activités funéraires et des Ports de Plaisance. Il s'équilibre en Dépenses et en Recettes comme indiqué ci-après :

Concernant le Budget Principal :

Section de Fonctionnement	77 112 258,15 euros
Section d'Investissement	264 529 608,36 euros

Concernant le Budget Collecte et Traitement des Déchets :

Section de Fonctionnement	- 1 343 539,31 euros
Section d'Investissement	1 706 716,00 euros

Concernant le Budget Transport :

Section de Fonctionnement	9 355 667,00 euros
Section d'Investissement	- 10 842 084,67 euros

Concernant le Budget Eau :

Section de Fonctionnement	3 197 779,84 euros
Section d'Investissement	10 137 340,89 euros

Concernant le Budget Assainissement :

Section de Fonctionnement	7 046 624,34 euros
Section d'investissement	14 131 196,96 euros

Concernant le Budget Crématorium et activités funéraires :

Section Fonctionnement	2 001 835,01 euros
Section d'Investissement	588 273,03 euros

Concernant le Budget Ports de Plaisance :

Section Fonctionnement	14 031,60 euros
Section d'Investissement	- 200 000,00 euros

Article 3 :

Sont approuvées les modifications apportées aux Autorisations de Programme attribuées par chapitre pour la réalisation d'opérations nouvelles pour le budget principal et pour les budgets annexes, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

COMPETENCES BUDGET PRINCIPAL	AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES AU BP 2011	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES	AP GLOBALES	Répartition par chapitre			
				20	204	21	23
Gestion interne (A)	3 800 000	500 000	4 300 000	430 000		860 000	3 010 000
Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire (B)	28 136 674	2 300 000	30 436 674		24 349 339		6 087 335
Aménagement de l'espace communautaire (C)	333 068 616	57 261 062	390 329 678	35 129 671	58 549 451	19 516 483	277 134 073
Equilibre de l'Habitat sur le territoire communautaire (D)	8 363 000		8 363 000		8 363 000		
Politique de la ville dans la Communauté (E)			-				
Gestion des services d'intérêt collectif (F)	6 950 000		6 950 000	903 500			6 046 500
Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie (G)	12 515 000	3 500 000	16 015 000	2 081 950			13 933 050
Total général	392 833 290	63 561 062	456 394 352	38 545 121	91 261 790	20 376 483	306 210 958

COMPETENCES BUDGETS ANNEXES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES AU BP 2011	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES	AP GLOBALES	Répartition par chapitre			
				20	204	21	23
Budget Eau	44 482 500	-	44 482 500	444 825		1 779 300	42 258 375
Budget Assainissement	21 088 500		21 088 500	210 885			20 877 615
Budget Ports	14 435 000	120 000	14 555 000	1 309 950		3 202 100	10 042 950
Budget MIN	110 000		110 000				110 000
Budget Transports	111 850 197	- 3 901 063	107 949 134	9 715 422		23 748 809	74 484 903
Budget Crématorium	61 000		61 000				61 000
Budget Collecte et Traitement des déchets	64 137 640	- 28 000 000	36 137 640	3 613 764		14 093 780	18 430 096
Total général	256 164 837	- 31 781 063	224 383 774	15 294 846	-	42 823 989	166 264 939

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Finances et Budget

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté Urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 21 Octobre 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 4 Novembre 2011